

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2026/ 371

Occupation du domaine public,
Restriction de circulation,
A.T.U

Du mardi 18 Aout 2026,
Au lundi 24 Aout 2026,

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'en raison de réparation suite à un défaut électrique haute tension, par l'entreprise **CVM TP**, il est nécessaire d'occuper le domaine public et de restreindre la circulation au droit de l'avenue du Poteau.

ARRÊTONS

Article 1 : L'autorisation d'occuper le domaine public est donnée à l'entreprise **CVM TP**, au droit du chantier Avenue du Poteau, du mardi 18 Aout 2026 au lundi 24 Aout 2026.

Article 2 : La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte par demi chaussée en circulation alternée par feux ou manuel k10, au droit de l'Avenue du Poteau, du mardi 18 Aout 2026 au lundi 24 Aout 2026.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Toute la sécurité sera mise en place par l'entreprise **CVM TP**, pour la protection des passants et des usagers de la route.

Article 5 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senli
 - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 20 AOUT 2026



Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation,

Catherine CARDOËN
2^{ème} Adjoint au Maire

